

6 octobre 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'Association nationale des maires de station de montagne : un double discours sur l'avenir des Alpes du Nord !

Alors que l'association regroupant les 100 plus grandes stations de ski françaises promeut depuis 2 ans sa Charte pour le développement durable des stations, elle rejette en bloc le projet de Directive Territoriale des Alpes du Nord. La mise en œuvre rapide de cette DTA s'impose pourtant pour un avenir durable des Alpes du Nord.

Il y a deux ans, l'ANMSM (Ski France) a lancé sa Charte nationale en faveur du développement durable dans les stations de montagne. CIPRA France avait accepté de participer à son Comité national de suivi, considérant que les options que pourraient prendre les stations dans ce cadre pourraient aboutir à des innovations allant dans le sens du développement durable.

Le projet de DTA « Alpes du Nord » est un texte d'application à la fois de la loi Montagne et de la Convention alpine. Cette dernière est un traité international signé par les 8 pays de l'Arc alpin, dont la France, qui trace les grandes lignes d'un avenir raisonné et soutenable pour les espaces et sociétés alpines.

Le Conseil d'Administration du 29 juillet 2009 de l'ANMSM a publié une motion s'opposant au projet de DTA "Alpes du Nord" en avançant des positions qui vont à l'encontre de la Convention alpine et plus encore, à l'encontre de leur propre Charte.

Dans ces conditions, CIPRA France ne peut plus collaborer à une opération qui perd toute crédibilité politique et opérationnelle, en s'approchant malheureusement d'une opération de marketing environnemental qui risque de porter préjudice aux stations les plus vertueuses et sincères dans leurs engagements.

La CIPRA, une organisation aux activités et aux visages multiples

La Commission Internationale pour la Protection des Alpes, la CIPRA, est une organisation faîtière non gouvernementale disposant de représentations nationales dans l'espace alpin. Elle regroupe plus de 100 associations et organisations dans sept pays alpins. Elle œuvre pour un développement durable dans les Alpes et s'engage en faveur de la préservation du patrimoine culturel et naturel, de la sauvegarde de la diversité régionale et de la proposition de solutions transfrontalières aux problèmes rencontrés dans l'espace alpin.

Mountain Wilderness est membre de CIPRA France

www.cipra.org